

DAGENCY / David McLeort

STRATEGIE 2018-2025

**pour le développement durable
des Peuples autochtones et
communautés locales
d'Afrique centrale**

REPALEAC





« Les droits des populations autochtones sont des valeurs fondamentales qui contribuent à guider l'action de la COMIFAC et l'exécution de son Plan de Convergence... »

Préface

Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif, Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Je suis ravi de vous présenter la contribution des Populations autochtones et communautés locales à l'action sous-régionale pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo. Nous leur sommes particulièrement reconnaissants pour cette contribution, car elle démontre une volonté réelle de préserver leur rôle de gardiens de la forêt avec l'appui de leurs partenaires.

La COMIFAC dont j'assume actuellement les fonctions de Secrétaire Exécutif, reconnaît depuis longtemps l'importance du rôle des populations autochtones à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC. Ainsi, leurs droits sont des valeurs fondamentales qui contribuent à guider l'action de la COMIFAC et l'exécution de son Plan de Convergence. Dès lors, nous mettons un accent particulier sur le développement d'une collaboration sincère et effective avec les populations autochtones et communautés locales sans laquelle nous ne pourrions atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Le Réseau des Populations autochtones et communautés locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC), membre de la Conférence des écosystèmes forestiers humides et denses d'Afrique Centrale (CEFHDAC), est un partenaire de toujours. Nous avons suivi d'un œil attentif le processus d'élaboration du présent cadre stratégique du REPALEAC, qui répond aux objectifs du Plan de Convergence 2 (2015-2025) pour la conservation et la gestion durables des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Ce Plan de Convergence est un cadre stratégique qui se décline en six axes prioritaires d'intervention et trois

axes transversaux. Il était fondamental que le cadre stratégique du REPALEAC puisse non seulement être en cohérence avec le Plan de Convergence de la COMIFAC mais qu'il puisse également, faire avancer certains objectifs de manière concrète. Nous sommes très satisfaits du résultat.

La mise en œuvre du cadre stratégique du REPALEAC contribuerait directement à la mise en œuvre de quatre axes prioritaires (gestion et valorisation durable des ressources forestières; lutter contre les effets du changement climatique et la désertification; conservation et gestion durable de la biodiversité; développement socio-économique et participation multi-acteurs) et de deux axes transversaux (formation et développement des capacités; communication, sensibilisation, information et éducation).

Malgré notre grande détermination, la COMIFAC est parfaitement consciente que seule, elle ne pourrait réaliser sa vision pour les forêts d'Afrique Centrale. C'est pourquoi nous saluons les efforts fournis par le REPALEAC et nous continuerons de soutenir le REPALEAC dans la phase de mise en œuvre de son cadre stratégique qui contribuera à la réalisation de cette vision. Nous lançons un appel solennel à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers, acquis à la cause, au respect et à l'accompagnement du REPALEAC dans la mise en œuvre de ce Cadre. Enfin, nous espérons que ce travail pourra inspirer d'autres parties prenantes, qu'elles soient ou non dépendantes des forêts d'Afrique Centrale, afin d'accroître l'impact de notre action concertée. En effet, la conservation du deuxième plus grand poumon de la planète a un intérêt vital pour tous et devrait être au cœur de toutes nos actions.

REPALEAC



« Ce cadre stratégique est avant tout l'expression d'un renversement de tendance : de bénéficiaires, les Peuples autochtones et communautés locales passent au rôle de pilote. »

Mot d'accueil

Venant Messe, Coordonnateur régional, Réseau des Populations autochtones et communautés locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC)

Au nom du REPALEAC, je suis ravi et fier de vous présenter le cadre stratégique du REPALEAC 2018-2025 qui reflète les besoins, aspirations et priorités des peuples autochtones et communautés locales d'Afrique Centrale afin que puisse se mettre en place un développement inclusif qui soit respectueux des Hommes, de la diversité des cultures et du capital naturel dont nous dépendons tous.

Ce cadre stratégique est le résultat d'un processus participatif qui a duré près de six mois et mobilisé des experts autochtones de huit pays d'Afrique Centrale, désignés par leurs structures respectives et représentant plus de 230 organisations. Un processus itératif a été suivi, associant d'une part des rencontres régionales de consolidation tenues à Douala, Cameroun tout au long de 2017, et d'autre part des échanges au sein des coordinations nationales du REPALEAC pour confronter les versions successives de ce cadre stratégique aux réalités des pays et poursuivre son amélioration. Une fois le cadre stratégique défini, le REPALEAC s'est attelé à l'estimation de cibles pouvant être atteintes dans chaque pays et, par conséquent, dans la sous-région. Ce sont des cibles certes ambitieuses mais réalistes, qui serviront de compas pour toutes les organisations membres du REPALEAC.

Nous avons eu le privilège de présenter ce cadre et ses cibles en primeur à la 17^{ème} Réunion des Parties au Partenariat des Forêts du Bassin du Congo et avons pu observer combien ce travail était attendu non seulement de la part de nos organisations mais aussi par les gouvernements et partenaires techniques et financiers.

Ce cadre stratégique est avant tout l'expression d'un renversement de tendance : de bénéficiaires, les Peuples autochtones et communautés locales passent au rôle de

pilote, exprimant leurs besoins et fixant la barre pour guider tous ceux qui souhaitent nous appuyer pour un développement plus inclusif et respectueux des écosystèmes du Bassin du Congo.

Nous espérons que ce cadre stratégique pourra inspirer les politiques des Etats de l'Afrique Centrale et des partenaires techniques et financiers, bailleurs, ONG de plaidoyer ou d'appui technique, ou toute autre organisation chargée de développer des programmes et projets visant à soutenir les Peuples autochtones et communautés locales dans la région. Avec leur aide, nous espérons que ces politiques, projets et programmes seront mieux coordonnés, plus efficaces et en harmonie avec les priorités stratégiques que nous avons nous-mêmes établis.

Cette stratégie sera prochainement déclinée au niveau national et le REPALEAC mettra en place un mécanisme de suivi des politiques et programmes afin de s'assurer que nous avançons ensemble vers une Afrique Centrale qui valorise et conserve la nature avec la contribution des Peuples Autochtones et Communautés Locales.

Enfin, je termine par exprimer ma gratitude, au nom du REPALEAC, à la COMIFAC qui nous soutient dans notre démarche, ainsi qu'à nos nombreux partenaires qui nous appuient depuis des années. En particulier, nous souhaiterions remercier tous les partenaires qui ont participé au processus d'élaboration de ce cadre stratégique par leur présence et leurs conseils lors des réunions régionales, et en particulier RRI, Rainforest Alliance, WWF, PNUD SGP, IUCN et MPIDO ainsi que la GIZ, le FEM et la Banque Mondiale, qui ont contribué au financement de nos rencontres. Nous remercions enfin tous les participants aux différents ateliers sans le travail desquels cette stratégie n'aurait pu voir le jour.

Historique du REPALEAC

Le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) est une organisation de la société civile d'échelle sous régionale et un réseau spécialisé de la Conférence sur les Ecosystèmes Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), plateforme de regroupement des Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant pour la bonne gouvernance et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale auprès de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Depuis sa création en 2003 à Kigali au Rwanda, le REPALEAC et ses réseaux nationaux actifs du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la République du Tchad et du Rwanda mènent des actions en vue de défendre les droits des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) ainsi que la pérennité des écosystèmes auxquels ils sont intimement liés et desquels dépendent leur survie.

Pour ce faire, le réseau développe des initiatives qui visent à rendre visible le leadership autochtone au moyen de :

- ◆ leur participation et la prise en compte de leur avis dans les sphères de négociations afférentes aux problématiques en lien avec les PACL et la mise en valeur des écosystèmes ;
- ◆ leur réflexions quant aux modalités d'amélioration des conditions de vie des PACL en adéquation avec leurs us et coutumes tout en contribuant à la gestion durable des ressources naturelles.

Parmi les multiples accomplissements du REPALEAC depuis sa création, notons :

- ◆ la participation active aux grandes réunions, événements et fora internationaux tels que

COP23, Forum Permanent sur les questions autochtones, Facilité du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, etc.

- ◆ la contribution à l'établissement du Forum international sur les peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) au sein de la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC).

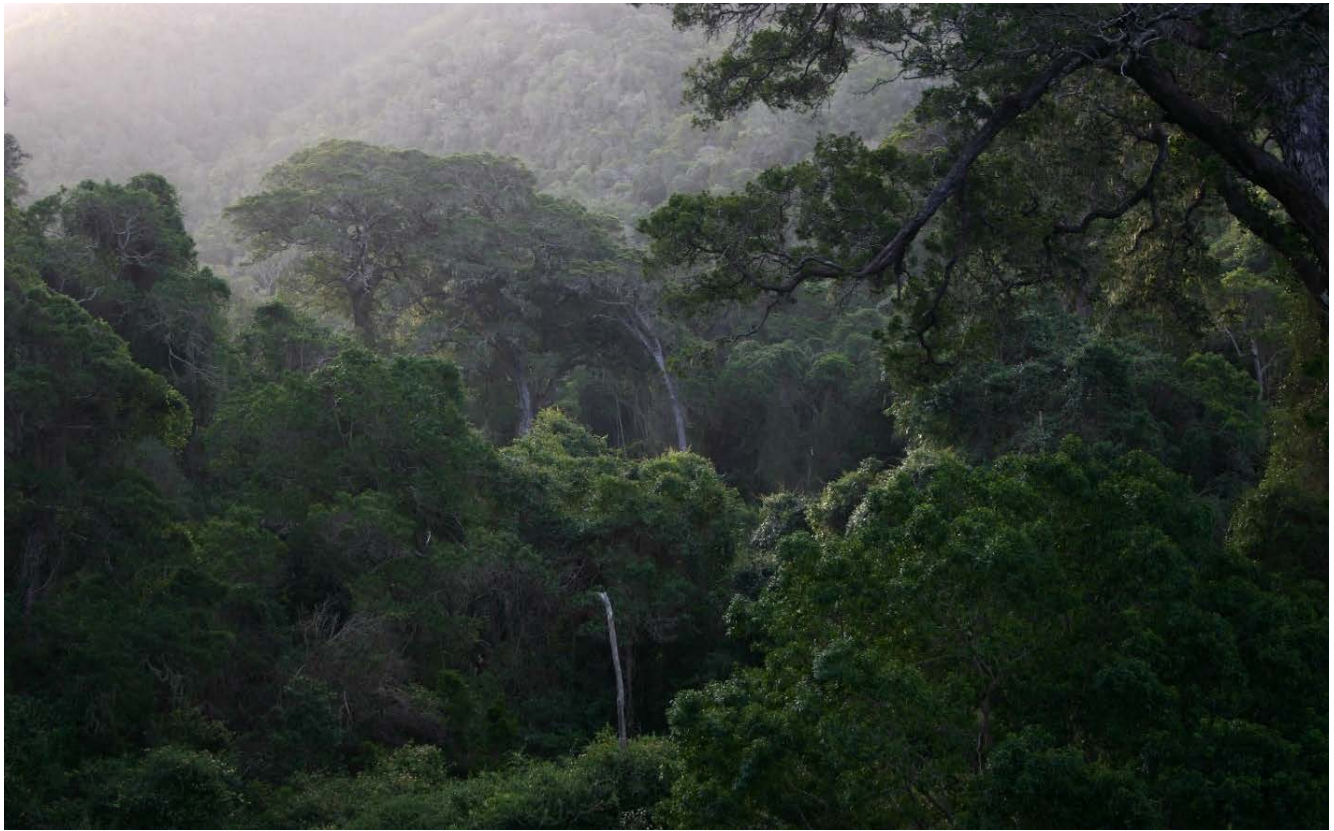
Le REPALEAC entend se positionner aux échelles sous régionale et nationale, comme un partenaire incontournable pour l'atteinte des objectifs de gestion durable des écosystèmes d'Afrique Centrale. Ceci se fera au moyen de sa contribution à la mise en œuvre des activités liées aux peuples autochtones du Plan de Convergence 2015 – 2025 de la COMIFAC.

Pour ce faire, le REPALEAC a su mobiliser les partenaires techniques et financiers et les états pour l'accompagner dans sa quête de renforcement institutionnel et organisationnel. Quête qui a permis de devenir un réseau fort capable de mieux jouer son rôle dans la sous-région en faveur de ses représentations nationales et des communautés autochtones.

En 2016, au cours d'un processus inclusif lancé par les leaders autochtones de huit pays d'Afrique Centrale, le REPALEAC a élaboré sa stratégie pour le développement durable des Peuples Autochtones et des Communautés Locales d'Afrique Centrale sur la base des besoins, aspirations et demandes émanant de ces communautés.

Cette stratégie a été adoptée à Douala, Cameroun, le 23 Octobre 2017. Depuis lors, le REPALEAC et ses réseaux nationaux préparent la mise en œuvre du cadre stratégique.

Les valeurs qui guident notre action



Vivre en harmonie dans et avec la forêt

Nous valorisons nos pratiques quotidiennes contribuant à la conservation de notre habitat naturel et la promotion d'un mode de vie en harmonie avec la forêt de laquelle nous tirons toutes les ressources nécessaires à la satisfaction de nos besoins vitaux.

Notre attachement à la forêt et à sa sauvegarde

Face aux multiples menaces qui existent aujourd'hui, nous plaçons la lutte pour la préservation de la forêt et de ses ressources, dont dépendent notre survie et celle de notre culture, au centre de toutes nos actions.

L'importance de la pharmacopée et des savoir-faire traditionnels tirés de l'utilisation de la nature

Nous souhaitons préserver la pharmacopée et pouvoir transmettre nos savoir-faire traditionnels car ils sont les produits de la relation symbiotique que nous avons construite avec la nature depuis des millénaires.

La solidarité et le partage

Depuis la nuit des temps, nous avons appris à développer les valeurs de solidarité et de partage afin de mieux pouvoir relever les défis posés par un mode de vie respectueux de la forêt et de ses ressources.

La sauvegarde de nos cultures

A travers notre combat pour la préservation de la forêt, nous travaillons à préserver et sauvegarder nos cultures, telles que nos langues, nos cuisines, nos pratiques religieuses et initiatiques et tant d'autres éléments qui nous sont spécifiques.

Le respect de la femme

En égard aux nombreuses responsabilités assumées par les femmes autochtones au quotidien, elles ont un rôle fondamental à jouer au sein de la famille, des groupements et de la société autochtones. Nous mettons tout en œuvre pour développer encore plus le rôle que les femmes autochtones ont traditionnellement joué afin de garantir le respect de l'égalité des genres.

Notre cadre stratégique

Les quatre axes prioritaires partent d'une problématique initiale, partagée par l'ensemble des peuples autochtones, qui est celle de l'accès à leurs terres, territoires et ressources naturelles. Les autres axes suivent une logique processuelle de résolution d'autres problématiques liées à la problématique initiale.



Axe 1 : Sécurisation des terres, territoires et ressources naturelles des PACL

L'accès aux terres, territoires et ressources naturelles est essentiel pour notre survie. Cependant, au fil des siècles, nous avons perdu l'accès à nos terres ancestrales pour de multiples raisons telles que l'exploitation à large échelle des ressources naturelles, l'expansion de l'agriculture, la création d'Aires Protégées, l'absence de reconnaissance légale, etc.

Nous voulons continuer le dialogue avec nos gouvernements et toutes les autres parties prenantes pour résoudre cette problématique et sécuriser nos droits de propriété et ses démembrements, qu'ils soient collectifs ou individuels, formels ou coutumiers.

Axe 2 : Participation des PACL dans les décisions concernant l'accès, la gestion durable des terres, forêts, et ressources naturelles aux niveaux local, national et international.

Nous désirons pouvoir participer plus activement aux processus de prise de décision sur l'usage et l'affectation des terres, et intégrer nos savoirs et connaissances traditionnels dans les politiques et programmes liés à la gestion des terres, forêts et ressources naturelles d'Afrique Centrale. Le renforcement de la participation des PACL dans la gouvernance des terres et des ressources naturelles est le prolongement de la reconnaissance de notre présence historique et de notre rôle pour la préservation du capital naturel. Elle nous donne l'assurance que les communautés sont informées, consultées et ont l'occasion de donner leur consentement préalable pour toute politique d'aménagement du territoire ou choix d'affectation des terres.

Axe 3 : Accroissement des bénéfices économiques durables pour les PACL liés à la gestion durable des ressources naturelles et des forêts

Il est fondamental pour nos communautés d'augmenter les bénéfices financiers et non financiers tirés de l'exploitation durable de la forêt. Cela passe par un meilleur partage des produits des activités économiques liés à la forêt, à travers une meilleure reconnaissance par les acteurs économiques des droits des Peuples Autochtones et communautés locales et la mise en place de mécanismes de compensation au profit des communautés. Mais cela signifie aussi que nos capacités doivent être renforcées afin que nous puissions développer nous-mêmes des initiatives économiques durables pour sortir de la pauvreté au travers d'activités respectueuses de la forêt, telles que le développement des Produits Forestiers Non Ligneux.

Axe 4 : Amélioration des conditions de vie des PACL

Nous constatons que bien souvent les Peuples Autochtones et communautés locales peinent à accéder aux services de base, que beaucoup d'entre vous vivent dans l'extrême pauvreté et que nous sommes souvent exclus et marginalisés dans nos pays respectifs.

Nous pensons que le travail fait sur les trois premiers axes pourra contribuer positivement à l'amélioration de nos conditions de vie en nous permettant de prendre en main notre propre développement et d'investir dans nos communautés.

Axe Transversal : Défense des intérêts des PACL en Afrique Centrale

La défense des intérêts des PACL, qui sous-tend nos quatre axes prioritaires, passe nécessairement par le renforcement des capacités des organisations qui nous représentent, telles que le REPALEAC, et par la consolidation systématisée des données et connaissances sur nos cultures riches et diverses. En effet, malgré la grande masse de données et de connaissances que les PACL aident à créer à l'occasion de projets de développement ou de programmes de recherche en écologie ou en ethnologie, nous ne disposons pas de moyen de capitaliser ces connaissances, de nous les approprier et de pouvoir les mettre à la disposition de tous, y compris de nos communautés.



Vision : Une Afrique Centrale qui valorise et conserve la nature avec la

BUT : D'ici 2025, les PACL d'Afrique centrale participent effectivement à la gouvernance et la gestion afin d'améliorer leurs conditions de vie d

Indicateur stratégique : D'ici 2025, dans au moins 8 pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'inclusion et la participation des PACL, y compris

AXE PRIORITAIRE 1

AXE PRIORITAIRE 2

1. Sécurisation des terres, territoires et ressources naturelles des PACL

2. Participation des PACL aux décisions touchant à l'accès et à la gestion durable des terres, forêts et des ressources naturelles au niveau local, national et international

Objectif Stratégique 1.1

Objectif Stratégique 1.2

Objectif Stratégique 2.1

Objectif Stratégique 2.2

OS1.1. Assurer la reconnaissance des droits fonciers des PACL

OS 1.2. Délimiter les terres et territoires des PACL

OS 2.1. Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes fonciers, forestiers et de gestion des ressources naturelles

OS 2.2. Participer à la conception, la mise en œuvre et la validation des politiques et programmes Climat/REDD+

Indicateur d'Impact 1.1

Indicateur d'Impact 1.2

Indicateur d'impact 2.1

Indicateur d'impact 2.2

II 1.1. D'ici 2025, au moins 5 pays de la COMIFAC reconnaissent les droits fonciers des PACL, y compris des femmes et des jeunes

II 1.2. D'ici 2025, les droits fonciers des PACL sont formellement reconnus sur 4 million d'hectares dans l'espace COMIFAC

II 2.1 A. D'ici 2025, les PACL d'Afrique Centrale sont associés aux prises de décisions sur les politiques foncières et forestières aux niveaux national, régional et international. II 2.1 B. D'ici 2025, les PACL participent à la gestion des terres, forêts et des ressources naturelles sur 20% des terres dans les pays de l'espace COMIFAC

II 2.2. D'ici 2025, les PACL participent pleinement et effectivement à tous les programmes Climat/REDD+ dans au moins 4 pays de la zone COMIFAC

Objectifs Opérationnels

Objectifs Opérationnels

Objectifs Opérationnels

Objectifs Opérationnels

OP 1.1.A. Influencer la transposition de la directive 10 de la COMIFAC sur la sécurisation des espaces forestiers affectés aux PACL dans les dispositifs légaux et réglementaires nationaux

OP 1.2.A. Identifier et cartographier les terres et territoires des PACL

OP 2.1.A. Influencer les politiques internationales, nationales et locales sur la gestion des forêts et des ressources naturelles

OP 2.2.A. Participer pleinement et effectivement aux négociations internationales, régionales et nationales liées aux initiatives Climat/ REDD+

OP 1.1.B. Promouvoir et défendre les droits fonciers des PACL

OP 1.2.B. Mettre en place des mécanismes efficaces de gestion et de suivi des conflits liés aux terres, territoires et gestion des ressources naturelles des PACL

OP 2.1.B. Renforcer les droits des PACL dans les concessions forestières, les aires protégées et les zones tampons

OP 2.2.B. Intégrer dans les programmes Climat/REDD+ et changement climatique, l'apport historique des PACL dans la gestion durable de l'environnement

OP 1.1.C. Suivre et évaluer l'application des dispositions nationales pour la reconnaissance effective des droits fonciers des PACL

OP 2.1.C. Participer au pilotage et à la mise en œuvre des dispositifs de certification liés à la gestion durable des ressources naturelles

OP 2.2.C. Participer aux mécanismes ou dispositifs de partage des bénéfices des programmes Climat/REDD+ et changement climatique

OP 2.1.D. Impulser le CLIP dans les projets liés aux forêts et aux ressources naturelles des PACL

OP 2.2.D. Renforcer les processus de décisions par l'inclusion effective des femmes et des jeunes dans les initiatives Climat/REDD+ et changement climatique

OP 2.1.E. Renforcer les processus de décisions par l'inclusion effective des femmes et des jeunes REDD+ et changement climatique

AXE TRANSVERSAL

AT. Défendre les intérêts des PACL en Afrique Centrale

OS.AT. 1. Consolider et renforcer les capacités du REPALEAC et de ses réseaux

OS.AT. 2. Améliorer les connaissances sur la situation, le nombre et les conditions de vie des PACL

II.AT. 1. D'ici 2025, le REPALEAC et ses réseaux sont des organisations capables de défendre activement les intérêts des PACL et de créer des partenariats stratégiques

II.AT. 2. D'ici 2025, les PACL ont collecté et sont en mesure de fournir des données sur le nombre et les conditions de vie des PACL

OP AT.1.A. Observer scrupuleusement les règles de bonne gouvernance définies par les textes du REPALEAC

OP AT.2.A. Améliorer les connaissances sur les PACL, y compris les données statistiques

contribution des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL)

Un durable des terres, territoires et ressources naturelles conformément à leurs savoirs traditionnels dans le respect de leurs droits et libertés.

Les femmes et les jeunes, dans les politiques de gouvernance environnementale, économique, sociale et culturelle se sont améliorées, au niveau individuel et collectif

AXE PRIORITAIRE 3

AXE PRIORITAIRE 4

3. Augmentation et consolidation des bénéfices économiques durables des PACL tirés de la gestion durable des ressources naturelles et de la forêt

4. Amélioration durable des conditions de vie des PACL

Objectif Stratégique 3.1

Objectif Stratégique 3.2

Objectif Stratégique 4.1

Objectif Stratégique 4.2

OS 3.1. Développer et diversifier les activités économiques durables des PACL, y compris les femmes et les jeunes à partir de leurs terres, territoires, et ressources naturelles et de leurs savoir-faire

OS 3.2. Augmenter les bénéfices des PACL tirés de l'utilisation de leurs terres, territoires, ressources naturelles ou savoirs traditionnels pour des activités économiques

OS 4.1. Réinvestir les bénéfices et les revenus des PACL pour améliorer l'accès aux services économiques, sociaux, culturels et à l'Etat civil

OS 4.2. inclure et/ou améliorer l'inclusion des PACL dans les politiques nationales de développement

Indicateur d'Impact 3.1

Indicateur d'Impact 3.2

Indicateur d'Impact 4.1

Indicateur d'Impact 4.2

II 3.1. D'ici 2025, 20 000 ménages PACL ont développé des activités économiques durables liées à une utilisation responsable des ressources naturelles

II 3.2. D'ici 2025, les PACL d'au moins 5 pays sont satisfaits des bénéfices et répartition des revenus tirés de l'utilisation de leurs terres, territoires, ressources naturelles ou savoirs traditionnels

II 4.1. D'ici 2025, les bénéfices tirés de la gestion durable des écosystèmes ont permis d'améliorer les conditions de vie de 400 000 PACL, y compris des femmes et des jeunes

II 4.2. D'ici 2025, au moins 5 pays de la COMIFAC ont développé des politiques nationales de développement inclusives plus favorables aux PACL.

Objectifs Opérationnels

Objectifs Opérationnels

Objectifs Opérationnels

Objectifs Opérationnels

OP 3.1. A. Promouvoir la valorisation économique des ressources forestières et naturelles et des activités agro-sylvo-pastorales

OP 3.2. A. Bénéficier des mécanismes de compensation relatifs aux exploitations forestières

OP 4.1. A. Améliorer l'accès des PACL aux services sociaux (santé, éducation, ...)

OP 4.2. A. Renforcer la cohésion nationale par la compréhension et la promotion des questions liées aux Peuples Autochtones

OP 3.1. B. Augmenter les revenus des PFNL et des activités agro-sylvo-pastorales selon des pratiques culturellement appropriées et respectueuses du genre et de l'environnement

OP 3.2. B. Bénéficier des mécanismes de compensation et de développement dans les Aires Protégées et Zones Tampons

OP 4.1. B. Améliorer l'accès des PACL aux services économiques (banque, PME...)

OP 4.2. B. Consolider le dialogue politique au niveau national et sous régional sur les questions autochtones (FIPAC...)

OP 3.1. C. Diversifier les sources pérennes de revenus en lien avec la gestion durable des ressources naturelles

OP 3.2. C. Assurer l'augmentation des ressources provenant des mécanismes de compensation APA

OP 4.1. C. Améliorer l'accès des PACL aux services culturels (transmissions de la culture, des savoirs traditionnels, ...)

OP 4.2. C. Améliorer l'inclusion des PACL dans les politiques sociales

OP 3.1. D. Promouvoir les activités d'Accès et Partage des Avantages (APA)

OP 3.2. D. Augmenter les bénéfices issus des paiements pour services environnementaux

OP 4.1. D. Améliorer l'accès des PACL aux services de l'Etat civil

OP 4.2. D. Améliorer l'inclusion des PACL dans les politiques économiques

OP 3.2. E. Assurer un partage des bénéfices juste, équitable, inclusif et respectueux du genre

OP 4.2. E. Améliorer l'inclusion des PACL dans les politiques culturelles

TRANSVERSAL

OP AT.1. B. Renforcer la coordination et améliorer la qualité de la communication interne entre les membres du REPALEAC, au niveau sous régional et national

OP AT.1. C. Renforcer les capacités des membres du REPALEAC pour l'exécution et le suivi des objectifs du REPALEAC

OP AT.1. D. Renforcer les capacités des membres du REPALEAC dans la mobilisation des ressources financières et techniques

OP AT.2. B. Mettre en place un dispositif de collecte et d'archivage des données sur les PACL, en particulier celles produites par les projets et programmes

OP AT.2. C. Diffuser largement les données et évaluations sur le nombre et les conditions de vie des PACL

CADRE DE RESULTATS ET DE MONITORING POUR LE CADRE STRATEGIQUE DU REPALEAC

NOM DE L'INDICATEUR	Niveau de référence	Cibles par pays d'ici 2025								Valeurs cibles ajustées au risque ¹
BUT : D'ici 2025, les PACL d'Afrique centrale participent effectivement à la gouvernance et la gestion durable des terres, territoires et ressources naturelles conformément à leurs savoirs traditionnels afin d'améliorer leurs conditions de vie dans le respect de leurs droits et libertés.										
Le nombre de pays de la COMIFAC qui ont amélioré l'inclusion et la participation des PACL, y compris les femmes et les jeunes, dans les politiques de gouvernance environnementale, économique, sociale et culturelle aux niveaux individuel et collectif.	0	Burundi	Cameroun	RoC	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	Tchad	5 (coefficient risque 60%)
		1	1	1	1	1	1	1	1	

AXE PRIORITAIRE 1 : SECURISATION DES TERRES, TERRITOIRES ET RESSOURCES NATURELLES DES PACL

Objectif stratégique 1.1. Assurer la reconnaissance des droits fonciers des PACL

1.1. Le nombre de pays COMIFAC qui reconnaissent les droits fonciers des PACL, y compris les femmes et les jeunes.	0	Burundi	Cameroun	RoC	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	Tchad	5 (coefficient risque 60%)
		1	1	1	1	1	1	1	1	

Objectif stratégique 1.2. Délimiter les terres et territoires des PACL

1.2. La taille (en ha) des terres et territoires dans l'espace COMIFAC où les droits fonciers des PACL sont formellement reconnus.	0	25,000	1,000,000	3,000,000	20,000	500,000	2,500,000	5,000	150,000	4,000,000 (facteur risque 55%)
--	---	--------	-----------	-----------	--------	---------	-----------	-------	---------	-----------------------------------

¹ Les valeurs cibles ont été définies pour chaque pays, mais, au niveau régional, le montant agrégé a été ajusté pour tenir compte des risques politiques et sociaux associés à la mise-en-œuvre des objectifs stratégiques, ainsi que de tout autre type de risques pouvant affecter la mise-en-œuvre, voire la réussite, de projets. Ainsi, les objectifs régionaux sont inférieurs aux valeurs cibles cumulées.

AXE PRIORITAIRE 2 : PARTICIPATION DES PACL AUX DECISIONS TOUCHANT A L'ACCES ET A LA GESTION DURABLE DES TERRES, FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

Objectif stratégique 2.1. Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes fonciers, forestiers et de gestion des ressources naturelles

2.1.A. Le degré de participation des PACL dans les prises de décisions politiques sur les terres, les forêts et les ressources naturelles dans l'espace COMIFAC.	TBD	Burundi	Cameroun	RoC	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	Tchad	Score de 5/10 basé sur une évaluation nationale
		5	5	5	5	5	5	5	5	
2.1.B. La proportion des terres dans l'espace COMIFAC sur lesquelles les PACL participent à la gestion des terres, forêts et des ressources naturelles.	TBD	17%	50%	20%	9.7 %	13%	60%	12%	30%	20% (risk coefficient 50%)

Objectif stratégique 2.2. Participer à la conception, la mise-en-oeuvre et la validation des politiques et programmes Climat/REDD+

2.2. Le nombres de pays COMIFAC où les PACL participent pleinement et effectivement aux programmes Climat/REDD+.	1 (RDC)	1	1	1	1	0	1	1	1	4
--	---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

AXE PRIORITAIRE 3 : AUGMENTATION ET CONSOLIDATION DES BENEFICES ECONOMIQUES DURABLES DES PACL TIRES DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FORET

Objectif stratégique 3.1. Développer et diversifier les activités économiques durables PACL, y compris les femmes et les jeunes, à partir de leurs terres, territoires, et ressources naturelles et de leurs savoir-faire.

3.1. Le nombre additionnel de ménages PAC qui ont développé des activités économiques durables liées à une utilisation responsable des ressources naturelles.	0	Burundi	Cameroun	RoC	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	Tchad	26,000 (Coefficient risque 70%)
		1,340	1,500	1,500	1,200	1,000	20,000	800	1,500	

Objectif stratégique 3.2. Augmenter les bénéfices des PACL tirés de l'utilisation de leurs terres, territoires, ressources naturelles ou savoirs traditionnels pour des activités économiques.

3.2. Le nombre de pays COMIFAC où les PACL sont satisfaits des bénéfices et de la répartition des revenus tirés de l'utilisation de leurs terres, territoires, ressources naturelles ou savoirs traditionnels pour des activités économiques.	N/A	Burundi	Cameroun	RoC	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	Tchad	5 (coefficient risque 60%)
		1	1	1	1	1	1	1	1	

AXE PRIORITAIRE 4 : AMELIORATION DURABLE DES CONDITIONS DE VIE DES PACL

Objectif stratégique 4.1. Réinvestir les bénéfices et les revenus des PACL pour améliorer l'accès aux services économiques, sociaux et culturels ainsi qu'à l'Etat

4.1. Le nombre de PACL, y compris les femmes et les jeunes, dont les conditions de vie se sont améliorées grâce à la gestion durable des écosystèmes à partir du 1 ^{er} janvier 2018.	0	Burundi	Cameroun	RoC	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	Tchad	400,000 (coefficient risque 80%)
		23,000	100,000	150,000	6,000	30,000	100,000	5,000	90,000	

Objectif stratégique 4.2. Inclure et/ou améliorer l'inclusion des PACL dans les politiques nationales de développement

4.2. Le nombre de pays COMIFAC qui ont développé des politiques de développement nationales inclusives et plus favorables aux PACL.	0	1	1	1	1	1	1	1	1	5 (coefficient risque 60%)
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	-------------------------------

AXE TRANSVERSAL : DEFENDRE LES INTERETS DES PACL EN AFRIQUE CENTRALE

Objectif stratégique AT.1. Consolider et renforcer les capacités du REPALEAC et de ses réseaux

AT1. Le pourcentage d'opinion positive sur la capacité du REPALEAC et de ses réseaux à défendre activement les intérêts des PACL et de créer des partenariats stratégiques.	TBD	Burundi	Cameroun	RoC	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	Tchad	Indicateur Régional
		60	60	60	60	60	60	60	60	

Objectif stratégique AT.2. Améliorer les connaissances sur la situation, le nombre et les conditions de vie

AT2. Le pourcentage d'opinion positive sur la capacité du REPALEAC à rassembler et fournir des données sur le nombre et les conditions de vie des PACL	0	Burundi	Cameroun	RoC	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	Tchad	Indicateur Régional
		60	60	60	60	60	60	60	60	

DESCRIPTION DES INDICATEURS

Indicateur	Description	Source des données / méthode de mesure
<i>Le nombre de pays de la COMIFAC qui ont amélioré l'inclusion et la participation des PACL, y compris les femmes et les jeunes, dans les politiques de gouvernance environnementale, économique, sociale et culturelle aux niveaux individuel et collectif.</i>	L'indicateur mesure l'amélioration du niveau d'inclusion et de participation des PACL dans les instances de prise de décision au niveau international, régional et national.	La perception de l'amélioration de l'inclusion et de la participation seront mesurées par un panel d'au moins 20 personnes par pays constitué des leaders du réseau national du REPALEAC sur la base d'une liste de critères définis à priori. Cette mesure sera subjective et demandera aux panelistes s'ils perçoivent une amélioration au cours de la période écoulée.
<i>1.1. Le nombre de pays COMIFAC qui reconnaissent les droits fonciers des PACL, y compris les femmes et les jeunes.</i>	L'indicateur mesure le niveau d'intégration et de prise en compte des préoccupations et attentes des PACL y compris ceux des femmes et des jeunes en matière de droits fonciers dans l'espace COMIFAC en tenant compte des superficies de terres et territoires disponibles et sur lesquelles les PACL peuvent faire valoir leurs droits fonciers et en jouir effectivement.	La reconnaissance des droits fonciers des PACL sera évaluée via une liste de critères nationaux établis par chaque réseau national en fonction des attentes effectives des PACL en matière de jouissance foncière et permettant d'établir si le pays a atteint un niveau de reconnaissance satisfaisant par rapport aux attentes.
<i>1.2. La taille (en ha) des terres et territoires dans l'espace COMIFAC où les droits fonciers des PACL sont formellement reconnus.</i>	L'indicateur mesure le nombre d'hectares de terres sur lesquels des droits (de propriété, d'usage, d'accès ou de jouissance) sont formellement reconnus aux PACL (via des titres, des concessions, des servitudes ou tout dispositif légal conforme au droit du pays)	L'évaluation s'intéressera (i) aux terres sur lesquelles de PACL détiennent des actes de propriétés, de concession ou de fermage, collectifs et/ou individuels, (ii) aux terres du domaine public (par ex : Aires Protégées) sur lesquelles les PACL ont des droits d'usage ou d'accès reconnus et enregistrés et, (iii) toute terre (y compris possédées par d'autres) sur laquelle les PACL ont la jouissance officielle d'un droit (servitude, consentement légal obligatoire, etc...)
<i>2.1.A. Le degré de participation des PACL dans les prises de décisions politiques sur les terres, les forêts et les ressources naturelles dans l'espace COMIFAC.</i>	L'indicateur mesure la représentativité et la contribution du REPALEAC au sein des instances de prises de décisions relatives aux politiques foncières, forestières et de gestion des ressources naturelles.	La qualité de l'implication sera mesurée sur la base d'une note sur 10 établie selon les critères suivants : (i) la présence des PACL dans les instances de prises de décisions sur les politiques foncières, forestières et la gestion des ressources naturelles à l'échelle internationale, régional, national et local, (ii) la légitimité de représentation des PACL, (iii) la capacité d'influence des processus suivis auprès desdites instances, (iv) le respect de l'équité du genre dans la représentativité, et (v) le respect de la culture et de l'identité PACL.

<p>2.1.B. <i>La proportion des terres dans l'espace COMIFAC sur lesquelles les PACL participent à la gestion des terres, forêts et des ressources naturelles.</i></p>	<p>L'indicateur mesure en pourcentage de superficie de terre, les activités de gestion et/ou d'exploitation des terres, des forêts et des ressources naturelles en cogestion avec les PACL</p>	<p>Le calcul en pourcentage des superficies de terres cogérées avec les PACL se fera par l'addition des superficies des différents espaces au sein desquelles les PACL participent à la gestion (concessions forestières, minières, aires protégées, gestion des eaux et écosystèmes transfrontaliers, dispositif de gouvernance ou d'aménagement du territoire, plans de gestion ou de zonage villageois/ provinciaux, etc.) rapportées à la superficie globale de l'espace COMIFAC</p>
<p>2.2. <i>Le nombres de pays COMIFAC où les PACL participent pleinement et effectivement aux programmes Climat/ REDD+</i></p>	<p>L'indicateur mesure le niveau de participation des PACL dans les processus Climat/REDD+</p>	<p>L'indicateur sera mesuré au niveau national par les réseaux nationaux. L'évaluation se concentrera sur les critères suivants : Présence et participation effective des APCL dans les délégations des pays aux réunion UNFCCC Présence des PACL ou de leurs représentants dans les plateformes d'échanges des structures nationales Climat/REDD+ ; Participation effective à la définition de la stratégie REDD+ nationale, des plans d'investissement, des programmes de réduction d'émissions et des programmes d'adaptation Participation effective à la gouvernance des programmes REDD+ et du partage des bénéfices.</p>
<p>3.1. <i>Le nombre de ménages PACL ont développé des activités économiques durables liées à une utilisation responsable des ressources naturelles</i></p>	<p>L'indicateur mesure l'émergence d'une économie familiale, collective, solidaire et circulaire plus productive par le décompte du nombre de ménage au sein desquels des activités économiques durables seront développés au travers de l'utilisation responsable des ressources naturelles. Pour chaque pays, un proxy « Nombre d'habitant moyen par ménage » sera établi pour convertir le nombre de bénéficiaires en nombre de ménage.</p>	<p>L'indicateur permettra de compter le nombre de ménage PACL dont l'un des membres q pu bénéficier d'appui pour (au choix) (i) créer ou développer des Activités Génératrice de Revenus, (ii) améliorer l'accès aux marchés locaux ou l'accès à l'information sur les prix du marché des biens produits, (iii) améliorer la production, la maîtrise du calendrier de production, la résistance aux aléas climatiques ou la collecte, l'entreposage, le prétraitement ou (iv) améliorer le prix ou la valeur ajoutée du bien produit.</p>

<p>3.2. <i>Le nombre de pays COMIFAC où les PACL sont satisfaits des bénéfices et de la répartition des revenus tirés de l'utilisation de leurs terres, territoires, ressources naturelles ou savoirs traditionnels pour des activités économiques</i></p>	<p>L'indicateur mesure la satisfaction des leaders des PACL quant à la répartition des revenus et les bénéfices tirés de leurs terres, territoires, ressources naturelles ou savoirs traditionnels pour des activités économiques</p>	<p>L'appréciation de la répartition des revenus et bénéfices tirés de l'utilisation des terres des PACL sera estimée sur la base d'une enquête de satisfaction réalisée auprès des leaders autochtones de chaque pays. Le pays est considéré comme pays au sein duquel les PACL sont satisfaits lorsqu'au moins 60% des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites.</p>
<p>4.1. <i>Le nombre de PACL, y compris les femmes et les jeunes, dont les conditions de vie se sont améliorées grâce à la gestion durable des écosystèmes.</i></p>	<p>L'indicateur évalue la contribution des bénéfices tirés de la gestion durables des écosystèmes sur l'amélioration des conditions de vie d'un échantillon de 400 000 PACL y compris les femmes et les jeunes</p>	<p>L'indicateur se basera sur le nombre de bénéficiaires des projets et programmes touchant les PACL. Il ne s'agit pas de mesure l'amplitude du changement, mais simplement de mesurer le nombre de personnes impactées par des projets et programmes d'amélioration des conditions de vie</p>
<p>4.2. <i>Le nombre de pays COMIFAC qui ont développé des politiques de développement nationales inclusives et plus favorables aux PACL.</i></p>	<p>L'indicateur évalue l'amélioration de la prise en compte des problématiques propres aux PACL dans les politiques de développement national en vue de faciliter leur insertion sociale et l'accès aux services économiques, sociaux et culturels</p>	<p>L'appréciation du développement des politiques nationales inclusives et plus favorables aux PACL sera estimée par une assemblée ou une organisation représentative des PACL du pays après revue de divers rapports des institutions étatiques spécialisées dans l'accès des PACL aux services sociaux de base et la promotion et valorisation de leur potentiel culturel.</p>
<p>CA1. <i>La capacité améliorée du REPALEAC et de ses réseaux de défendre activement les intérêts des PACL et de créer des partenariats stratégiques.</i></p>	<p>L'indicateur mesure la capacité du REPALEAC et de ses antennes nationales à défendre les intérêts des PACL et à développer des partenariats stratégiques</p>	<p>La capacité du REPALEAC et de ses réseaux nationaux sera évalué par un panel d'au moins 50 personnes issues des PACL, des gouvernements et des partenaires techniques et financiers, sélectionnées en partenariat avec la facilitation du PFBC.</p>
<p>CA2. <i>La capacité améliorée du REPALEAC de rassembler et fournir des données sur le nombre et les conditions de vie des PACL</i></p>	<p>L'indicateur mesure la capacité du REPALEAC et de ses antennes nationales à collecter et à promouvoir l'utilisation des données relatives aux PACL</p>	<p>Cet indicateur sera déduit du même questionnaire que l'indicateur AT1. Il permettra d'évaluer la qualité des données collectées et la connaissance des parties prenantes de leur existence ainsi que la facilité d'accès.</p>



Contacts :

Coordination sous-régionale	repaleac@gmail.com
Burundi	repaleac.burundi@yahoo.fr
Cameroun	repaleaccameroun@gmail.com
RCA	repalca11@gmail.com
Congo-Brazzaville	renapac2007congo@gmail.com
Gabon	repaleggabon@gmail.com
RDC	repalefrdc2017@gmail.com
Rwanda	repaleac.rwanda@gmail.com
Tchad	repaleactchad@gmail.com



REPALEAC



Photos credit:

Couverture: Dagency, David Monfort | Dos: WRI

Page 5: Wikimedia Commons | Page 6: Green Peace | Page 7: MONUSCO

